

Image not found or type unknown



# Comment comptabiliser les produits d'exploitation ?

Fiche pratique publié le 24/07/2013, vu 594 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**Les produits d'exploitation (compte 70 à 75) représentent le prix perçu pour l'ensemble des biens fournis ou des services rendus à des tiers par une société. En règle générale, ils sont enregistrés hors TVA, après déduction des rabais, remises et ristournes accordés aux clients.**

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/produits\\_exploitation.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/produits_exploitation.jsp)